

# CONSEIL MUNICIPAL DE LIGNY-LE-CHÂTEL

## COMPTE – RENDU de la séance du jeudi 17 décembre 2015 à 20 h 30

L'an deux mil quinze, le jeudi dix-sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique sous la présidence de Madame Chantal ROYER, Maire.

### Etaient présents :

Mesdames Annie FRUALDO, Corinne DE CUYPER, Christine MICHOT, Giselle PIATTI, , Chantal ROYER et Valérie SASSI  
Messieurs Jean-Pierre CAUSSARD (arrivé à 20h45), Thierry CHENAL, Daniel HUGOT, Christophe MATHIEU, Rudy PISCERI, Michel ROBLOT et Arnaud TISSIER

Absente représentée : Ginette QUIVIGER pouvoir à Madame Chantal ROYER  
Henri MONNAUX pouvoir à Monsieur Daniel HUGOT

Madame Annie FRUALDO accepte d'assurer le secrétariat de séance.

*Information préalable :* Mme le Maire explique qu'elle a reçu la démission de Mme Corinne BOUCHU en date du 23 novembre. Conformément à l'article L. 270 du Code Electoral, elle a été remplacée par M. Arnaud TISSIER.

Mme le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour concernant le devis d'honoraires pour l'aménagement des abords du gymnase (point 8). Aucune objection du Conseil.

### 1. Approbation des Rapports annuels 2014 sur le traitement et la distribution de l'eau potable (SIVU du Moulin des Fées) et sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (Communauté de Com. du Pays Chablisien).

Mme le Maire rappelle que les services publics de l'eau et des déchets remettent leurs rapports annuels sur la qualité et le prix de leur service et que ces rapports doivent être approuvés par les Conseil Municipaux.

a) Eau potable : il est à noter que "l'excédent réel de fonctionnement, pour l'année 2014, n'est que de 16 745 € pour un budget de 652 944 €. Ceci nous laisse peu de marge de manœuvre et nous oblige à passer un maximum de travaux en investissement. L'augmentation du prix du m<sup>3</sup> pour l'année 2015 (1,40 € au lieu de 1,30 € en 2013) devrait nous permettre d'améliorer notre trésorerie."

Sur la qualité de l'eau distribuée : le taux de nitrates a toujours été inférieur à 50mg/L, aucune trace de pesticide mais une turbidité légèrement supérieure à la norme lors des mois de février, mars et décembre (liée aux pluies).

b) Gestion des déchets (C.C.P.C.) : chiffres significatifs en 2014

- 542 kg de déchets/habitant dont 262 kg en ord. mén., 187 kg en déchetterie et 93 kg en collecte sélective (moyenne départementale et nationale : 510 kg/an/habitant)
- 3% de refus de tri (déchets ne respectant pas les consignes du tri sélectif)
- Le coût à la tonne est de 193 € pour les ord. mén., 93 € pour la collecte sélective et 137 € pour les déchetteries.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sauf M. CAUSSARD absent au moment de la délibération) :  
➤ APPROUVE les deux rapports annuels précisés ci-dessus.

### 2. Communauté de Communes du Pays Chablisien : projet de fusion avec la Communauté. Entre Cure-et-Yonne.

Mme le Maire explique que lors du Conseil Communautaire du 3 décembre dernier, les élus ont accepté le principe de la fusion des deux Communautés de Communes. La date de la fusion n'est pas encore fixée (1/01/2017 ou 1/01/2018) et le retrait de certaines communes est en discussion.

Elle rappelle que si la Communauté du Pays Chablisien pourrait rester dans sa forme actuelle, la Communauté Entre Cure-et-Yonne doit fusionner pour atteindre les 15 000 habitants. Le Pays Chablisien représente 25 communes pour 10 231 habitants et Entre-Cure-et-Yonne 15 communes pour 5 659 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ EMET un avis favorable à cette fusion avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### 3. Indemnités du Trésorier :

Mme le Maire explique que le montant des indemnités du Trésorier est calculé selon un pourcentage des derniers budgets. L'état liquidatif 2015 fait apparaître une indemnité de 553,30 €. Elle propose aux élus de prendre une décision de principe pour tous les exercices du mandat pour éviter de délibérer tous les ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ ACCEPTE de verser 100% de l'indemnité de conseil du Trésorier, et ce pour la durée du mandat.

### 4. Terrains Zone d'Activités :

Mme le Maire rappelle que lors du dernier Conseil, il a été évoqué les terrains situés dans la zone d'activités et qui appartiennent à la commune (la 1<sup>ère</sup> parcelle AR 220 de 11 637 m<sup>2</sup> se situe face au parking du terrain de football et la

seconde parcelle AR 242 de 2 713 m<sup>2</sup> se situe au fond de la zone face à la station d'épuration). La Chambre du Commerce demande en effet de confirmer la mise en vente de ceux-ci.

Ce point est mis à l'ordre du jour pour permettre au Conseil de revoir les caractéristiques de ces terrains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de réserver la partie "parking" de la parcelle AR 220 pour une surface d'environ 5 530 m<sup>2</sup> pour un usage communal (stationnement, accueil de manifestation, hélisurface ...)
- DECIDE de mettre en vente l'autre partie de la parcelle AR 220 soit 6 100 m<sup>2</sup> ainsi que la parcelle AR 242 pour 2 713 m<sup>2</sup>
- CONFIRME le prix de vente de 3,82 €/m<sup>2</sup> non viabilisé
- DECLARE ces parcelles divisibles selon des modalités à étudier avec les entreprises qui seraient intéressées.

#### **5. Prise d'eau (route de Pontigny):**

Mme la Maire fait part de la visite des lieux du 5 décembre dernier. Elle regrette que peu de conseillers soient venus. Elle souhaite que le Conseil réfléchisse à la destination de ce bien immobilier. Certains conseillers font part de leur volonté de vendre cet ensemble. Mme le Maire propose donc de délibérer sur la vente ou non de ce bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 5 abstentions :

- DECIDE de vendre le bien immobilier dit de "La prise d'eau"
- MANDATE Mme le Maire pour demander une estimation aux Domaines

#### **6. Gestion des logements communaux :**

Mme le Maire expose que deux logements vont être prochainement libérés : celui situé à côté de la bibliothèque au 1<sup>er</sup> février et celui au 2 rue Reine de Sicile au 1<sup>er</sup> mars.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- CONFIRME le montant des loyers (300 € pour le logement situé au 27 grande rue et 390 € pour l'autre)
- MANDATE Mme le Maire pour faire procéder aux diagnostics de performance énergétique

#### **7. Complexe scolaire :**

Mme le Maire rappelle que 3 devis pour des contrats d'entretien avaient été évoqués lors du dernier Conseil. Elle propose de statuer sur ces devis ainsi que sur un quatrième qu'elle a reçu pour la mise en place d'un interphone au groupe scolaire :

- entretien des toitures groupe et restaurant pour 1 020,00 € TTC (SMAC)
- contrôle des installations électriques groupe et restaurant pour 780,00 € TTC (SOCOTEC)
- entretien ventilation et chauffage groupe et restaurant pour 4 123,52 € TTC (BC entreprises)
- installation d'un interphone audio pour 882,00 € TTC (AD ELEC)

Mme DE CUYPER attire l'attention sur la nécessité de faire préciser et appliquer les délais d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE les 4 devis proposés

#### **8. Proposition de maîtrise d'œuvre « Aménagement des abords du gymnase »**

Mme le Maire rappelle que la commune avait sollicité le bureau d'études "Expression verte" dans le cadre du projet d'aménagement des abords du gymnase avec notamment la mise en place d'un terrain multisports. Un avant-projet a été présenté aux élus le 7 octobre, ce point avait été évoqué lors du dernier Conseil. Le bureau d'études a remis ce jour une programmation du projet en 3 tranches + 1 annexe (tranche 1 : terrain multisports, tranche 2 : aire de jeux, tranche 3 : cheminement le long du bief, annexe : travaux sur le bâtiment des vannes).

La proposition d'honoraires est de 5 % pour les 3 tranches et de 15,35 % pour l'annexe (relevé compris). Ces honoraires seront dus au fur et à mesure des prestations réalisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la proposition d'honoraires du bureau d'études Expression verte

#### **Questions diverses :**

- Mme MICHOT souhaite connaître le taux d'endettement de la commune. Mme le Maire lui répond que la commission Finances travaille et travaillera sur le budget, et qu'aucun projet ne sera lancé si le budget ne le permet pas.
- Plusieurs conseillers font part d'informations à mettre à jour sur le site internet.
- M. PISCERI souhaite connaître le résultat du sondage concernant les économies d'éclairage public. Mme le Maire lui répond qu'une majorité des habitants qui ont répondu souhaitent la réduction de l'intensité de l'éclairage.
- M. TISSIER fait part de problèmes d'eau potable à la Mouillère (coupures, fuites...). Le SIVU sera contacté.
- M. HUGOT explique qu'il y a du bois à couper le long du chemin du petit Gautier. Le Conseil fixe le prix à 6 € /stère.
- M. MATHIEU demande quand le poteau d'éclairage va être redressé, rue Beauregard. L'entreprise T.P.I.L. va transmettre un devis pour notre assurance et interviendra à la suite.

Séance levée à 22 h 00.